

Taxe ordures ménagères années 2008/2009 réclamées par le propriet

Par havane2012, le 27/01/2013 à 19:30

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de l'agence de location gérant mon appartement. Mon propriétaire me réclame la taxe d'ordures ménagères pour les années 2008 et 2009. Vraisemblablement ce dernier aurait oublié de me les réclamer à cette époque. Je suis par contre à jour pour les années suivantes mais aussi pour les années précédentes. Suis-je dans l'obligation de verser ce reliquat sachant qu'il y a plus de 3 et 4 ans de passés. Je suis très juste financièrement, j'ai un salaire de 1100 € par mois , je vis seule avec un enfant à charge. Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Martine

Par alterego, le 27/01/2013 à 19:49

Bonjour,

Le délai est de 5 ans.

Convenez éventuellement d'un arrangement de paiement.

Le montant de la TOM est très modeste, étés vous certaine que c'est bien de cette taxe qu'il s'agit ? Si le propriétaire a d'autres locataires dans l'immeuble, la taxe doit être répartie au

prorata.

Cordialement

Par havane2012, le 27/01/2013 à 19:54

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse.

Effectivement la taxe n'est pas très élevée , elle est de 110 € par an, mais pour moi 220 € c'est important !

Cordialement.

Par havane2012, le 27/01/2013 à 20:00

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse.

Effectivement la taxe n'est pas très élevée , elle est de 110 € par an, mais pour moi 220 € c'est important !

Cordialement.